



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 14 FÉVRIER 2022 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente,

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe responsable des projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Plan de sensibilisation des Élus

MOOC : « Les haies et les fossés : des zones tampons sous nos yeux »

Lien de la vidéo : [\[EP2\] Les haies et les fossés : des zones tampons sous nos yeux ! - Bing video](#)

Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 31 janvier 2022

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2022 (maintien ou suppression de la réunion de bureau du lundi 25 avril 2022)

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus. Le Bureau valide l'annulation de la séance programmée le 25 avril 2022.

Comité Syndical

Retour sur le Comité Syndical du lundi 07 février 2022

Benoit JIMENEZ souligne la qualité des échanges.

Retour sur la réunion programmée le 10 février par la CARPF et les élus des communes membres concernant le financement du renouvellement des eaux pluviales

Benoit JIMENEZ indique avoir rappelé lors de cette réunion l'importance de l'autonomie du SIAH. La CARPF souhaite que le SIAH actualise son programme de renouvellement des réseaux d'eaux pluviales, considérant que le financement par la CARPF des opérations de travaux tel que présenté dans le cadre des orientations budgétaires par le syndicat n'est pas soutenable.

Benoit JIMENEZ indique que la CARPF souhaite également calculer l'impact financier pour les contribuables dans le cas du financement du renouvellement des réseaux des eaux pluviales par la mise en place d'une fiscalité additionnelle à compter de 2023. La question se pose également quant à l'impact sur le niveau des attributions de compensation à verser aux communes.

Éric CHANAL informe le Bureau qu'une réunion portant sur la définition du programme des opérations à retenir pour l'année 2022 est programmée avec les services de la CARPF le 1^{er} mars 2022. Éric CHANAL considère qu'en cas d'arbitrages, la mise en place d'une commission constituée d'élus semble nécessaire afin que le choix des opérations retenues puisse être partagé par les élus. Il rappelle que les plannings des travaux sont bien souvent étroitement dépendants des programmes de voirie arrêtés par les communes.

Suite à des échanges entre ses membres, le Bureau valide la rédaction d'un courrier à l'attention de la CARPF, afin d'obtenir des précisions quant au montant de la contribution que l'intercommunalité va inscrire dans son budget 2022 au titre du financement de la compétence collecte, ainsi qu'à son mode de financement.

Foncier

Constitution de réserves foncières destinées à la réalisation d'aménagements hydro-écologiques sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (Opération n° 495)

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord au Président pour la signature du dossier de demande de subvention.

Convention de servitude de régularisation du passage de canalisations sur des parcelles appartenant à la commune de CHENNEVIERES-LÈS-LOUVRES

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de cette convention.

Procédures juridiques

Convention n° 2022-02-07 de mise à disposition à titre gratuit du domaine public - Accès d'un chemin longeant le bassin de retenue dans le bois de VILLERON pour l'écurie de Vitelle « Vitelle Équestre » sur le territoire de la commune de VILLERON

Suite à des échanges entre ses membres, le Bureau valide la proposition de Cathy CAUCHIE de soumettre cette convention à l'avis du Maire de la commune, préalablement à sa signature par le président du SIAH.

Demande de subvention et/ou définition de critères de marchés publics

Demande de subvention auprès du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit « Fonds Barnier » et du Conseil Départemental du VAL D'OISE pour les études relatives à la régularisation administrative des aménagements hydrauliques du SIAH

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord au Président pour la signature du dossier de demande de subvention.

Demande de subvention auprès du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit « Fonds Barnier » pour les travaux de création des dispositifs d'auscultation des 5 barrages classe C

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord au Président pour la signature du dossier de demande de subvention.

ASSAINISSEMENT

Point sur le dossier de la Rue Nouvelle sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL

Déborah TANGUY précise que cette voie privée est dépourvue de réseaux d'assainissement des eaux usées. Les habitants ont fait part de leur souhait de conserver le statut juridique de cette voie, tout en proposant de rendre les réseaux publics. Des discussions ont été engagées avec la commune afin de trouver des solutions. Le SIAH va proposer la mise en place d'un dispositif temporaire dans l'attente d'une solution commune.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Point sur le démarrage des travaux de réouverture du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE

Éric CHANAL rappelle que le SIAH a formulé une demande de dérogation auprès de la Région afin que les travaux puissent être engagés. Cette dérogation, qui a recueilli officieusement un avis favorable n'a pas pour autant été notifiée par courrier, au motif que la commission permanente en charge de la validation de cette subvention est programmée fin mars 2022. Sur demande de Monsieur le Maire d'ÉZANVILLE, le syndicat va reporter le démarrage des travaux au second semestre 2022.

Jean-Robert POLLET indique que les travaux ne peuvent en effet pas être réalisés sur la période estivale, le site étant un lieu de loisirs.

Retour sur les réunions du 18 janvier et du 08 février 2022 - Golf de ROISSY-EN-FRANCE

Déborah TANGUY indique que ces réunions ont porté sur la création de futurs chemins d'accès aux réseaux d'assainissement des eaux usées, dont les tampons d'accès ont été recouverts lors de la construction du Golf. La commune est actuellement propriétaire du site.

Enlèvement des déchets sur le site de Val Leroy - Pose des barrières et bilan financier

Célia DUBERTRAND évoque la transmission par le SIAH, courant décembre 2021, d'un bilan financier pré-définitif aux communes de BOUQUEVAL, GONESSE et GOUSSAINVILLE suite à la réalisation des travaux d'enlèvement des déchets sur le site. Les travaux d'enlèvement des déchets et de sécurisation du site sont en cours de finalisation.

Claude TIBI et Éric CHANAL insistent sur le fait que la répartition de la prise en charge du financement des barrières ainsi que leur propriété, la gestion des clés d'accès au site et la prise en charge de l'entretien des dispositifs de sécurisation entre les trois communes restent à définir.

Éric CHANAL rappelle enfin que le porteur du projet d'aménagement paysager, conformément au projet présenté aux partenaires financiers du SIAH dans le cadre des demandes de subventions reste également à définir.

Benoit JIMENEZ propose la rédaction d'un courrier à destination des Maires des communes de BOUQUEVAL, GONESSE et GOUSSAINVILLE rappelant l'historique du dossier, les démarches et les travaux entrepris par le syndicat, ainsi que les différents sujets qui doivent être statué par les trois collectivités.

STATION DE DÉPOLLUTION

Point extension de la station d'épuration (FED coût COVID, FED SSI, FED rallongement de durée)

Déborah TANGUY précise que le groupement a confirmé son accord pour une prise en charge conjointe à 50/50% des surcoûts COVID entre le SIAH et le groupement, soit un montant supplémentaire à financer par le SIAH d'environ 2 millions d'euros. Ce point sera inscrit à la prochaine Commission d'Appels d'Offres ainsi, le cas échéant, qu'à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Par ailleurs, Déborah TANGUY indique que le groupement a soumis au syndicat une fiche portant sur l'allongement de la durée des travaux jusqu'en août 2023. Le coût estimatif est de l'ordre de 3 millions d'euros. Les équipes du SIAH vont analyser cette nouvelle demande préalablement à une présentation détaillée en Bureau.

Enfin, Déborah TANGUY ajoute qu'OTV a également évoqué l'augmentation du coût des matières premières et son futur impact sur l'économie du marché, dont le montant est à l'étude.

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que suite à l'incident survenu sur le site d'Achères, le syndicat a demandé au groupement de préciser quelles sont les actions mises en place sur la maintenance des dispositifs d'extinction des armoires eu égard au risque incendie. Par ailleurs le SIAH a demandé au groupement une estimation technico-économique dans l'hypothèse de la dotation de chaque armoire électrique d'un dispositif d'extinction incendie.

Le choix du Bureau se porte sur la solution la plus sécuritaire d'un point de vue du risque incendie, et ce d'autant plus que le site n'a pas du personnel d'exploitation présent 7j/7 24h/24 (astreintes de nuit et de week-end) pour réagir le cas échéant à un départ de feu dans des armoires électriques.

Enfin, Éric CHANAL évoque le retard pris dans la pose de l'œuvre d'art, suite au mauvais dimensionnement du châssis.

Fin de la réunion de bureau à 11h00

Prochaine réunion de bureau lundi 07 mars 2022 à 10h00